

Commission départementale des espaces, sites et itinéraires



Jeudi 10 novembre 2011

Volet communication

- **Signalétique**

- Marché signalétique attribué par le CG38
- Livraison des premiers panneaux – début 2012 (rédaction des contenus en cours)

- **Label et nouvel dénomination**

- Du PDESI au projet « **Isère – Sports & Nature** »
- Une identité implantée sur les différents supports, panneaux, outils de communication...



Volet « gestion des sites »

- Pour chaque site inscrit, un gestionnaire identifié :
 - **Fédération sportive** représentée par son comité départemental
 - **Collectivités** (Communautés de communes / communes)
- Mise en place d'un contrat d'objectif avec les comités départementaux :
 - **Convention de 3 ans** intégrant différents objectifs:
 - Gestion sportive et environnementale du site;
 - Concertation avec les acteurs locaux;
 - Actions orientées vers la promotion (tout public et notamment les collégiens);
 - Un programme : accessibilité des sites sportifs de nature.
 - Un accompagnement financier décliné en **deux volets distincts** :
 - Les opérations liées à la pratique sportive;
 - Les opérations liées à la préservation du milieu ou à la mise en œuvre des préconisations des diagnostics environnementaux.

Les orientations du PDESI de l'Isère

Inscription & Aménagements

- Garantir la qualité des sites sportifs inscrits au PDESI;
- Inscrire ou créer des espaces de pratiques dédiés à l'initiation et/ou perfectionnement ;
- Ouvrir les espaces de pratique à tous les publics et notamment à la pratique scolaire et aux personnes en situation de handicap;
- Intégrer la préservation des milieux naturels au sein de la gestion des ESI.

Communication & Promotion

- Promouvoir les sports de nature pour tous les publics (projet d'une application cartographique en ligne pour 2012);
- Favoriser au mieux la réalisation de cycles « sports de nature » au sein des écoles et collèges (en lien avec l'inspection académique);
- Conjuguer pratique sportive et découverte du patrimoine local.

Préservation & Protection

- Inciter les collectivités à intégrer les sites inscrits au sein des documents d'urbanisme;
- Effectuer pour chaque site, un diagnostic environnemental (prise en compte des préconisations dans la gestion du site);
- Formaliser l'usage sportif des sites avec les propriétaires (conventionnement privilégié).

Vers un comité de suivi territorial

- **Quel suivi pour les sites inscrits ?**
- **Objectif : conserver cette approche territoriale et participative**
- **Territoires : PNR, PNE + territoires CG38**

- Pour chaque territoire, créer un comité de suivi chargé :
 - Conserver sur le long terme les échanges mis en place avec les différents usagés
 - Effectuer le suivi des sites, notamment les préconisations mentionnées dans le diagnostic environnemental
 - Assurer une continuité entre les échanges territoriaux et la CDESI
 - Faire un point 2 fois par an (réunion semestrielle)

- La mise en place :
 - Intégrer un volet « PDESI » au comité déjà existant notamment sur les PNR, PNE
 - Créer un comité de suivi sur les autres territoires (pilote conjointement par les animateurs territoriaux identifiés et le CG38)

Perspectives pour 2012

- **Les prochains sites proposés pour inscription**

- Canyon du Furon
- Via corda de Gresse en Vercors
- Site de vol libre de Montaud
- Site de vol libre du Collet d'Allevard
- Grotte TQS
- Espace de course d'orientation de Villard de Lans
- Parcours équestre adapté de Bièvre Valloire (premier parcours accessible de France)...

- **Les territoires intégrés pour 2012**

- Voironnais Chartreuse (PNRC / Pays voironnais)
- Oisans
- Porte des Alpes
- Trièves
- Matheysine

Liste des activités cibles s'ajoutant
à celles déjà concernées

- Course d'orientation
- VTT
- Randonnée à raquette
- Canyon
- Via ferrata/corda
- Aéromodélisme
- Vol à voile
- Aviron
- Voile
- Randonnée équestre